

ÉDITO ON-DIVORCE.FR

La raison d'être de on divorce est d'accompagner des particuliers qui souhaite divorcer en les mettant en relation avec des avocats. Afin de concilier au mieux les impératifs d'une procédure juridique parfois complexe et les besoins impérieux de sérénité et d'allègement de la charge émotionnelle des personnes souhaitant divorcer, les équipes on divorce se positionnent comme un intermédiaire fiable entre avocats et particuliers.

En tant qu'intermédiaire, on divorce s'est astreint à clairement définir son rôle : les équipes on divorce n'interviennent jamais dans le processus juridique, elles ne fournissent aucun conseil, ni ne rédigent d'actes. Ces actions sont strictement réservées aux avocats partenaires.

Entre les besoins des particuliers et les missions juridiques des avocats partenaires, on divorce à mis en place les outils permettant de garantir la célérité, la confidentialité et l'efficacité de la procédure de divorce.

A cette fin, on divorce s'engage donc à offrir à ses clients :

- un service de mise en relation avec des avocats partenaires ;
- un accès à une plateforme dédiée afin de suivre leur procédure de divorce en temps réel ;
- une écoute attentive et empathique ;
- une aide afin d'identifier les documents administratifs nécessaires à leur procédure ;
- un accompagnement dédié dans la prise en main et l'utilisation de leur espace personnel.

On divorce s'engage également auprès de ses avocats partenaires afin de :

- mettre en avant leur profil et les mettre en relation avec les particuliers qui le souhaitent ;
- leur offrir un accès à un espace personnel en ligne sécurisé auquel seul l'avocat aura accès et qui lui permettra notamment de :
 - o Consulter les documents administratifs transmis par le client ;
 - o Adresser directement au client ses actes juridiques ;
 - o Échanger en temps réel avec le client ou les équipes on divorce.
- leur offrir la possibilité de créer un compte personnel gratuitement auprès d'un établissement de monnaie électronique afin de percevoir leurs honoraires ;
- assurer leur secrétariat juridique dans le cadre des procédures de divorce, dans le strict respect du secret professionnel des avocats, afin de les décharger des tâches du quotidien, ce qui inclut notamment :
 - o la collecte et la vérification des documents administratifs du client ;
 - o l'envoi de courriers ;
 - o la relance des clients concernant le paiement des honoraires.

Les avocats étant soumis à des obligations déontologiques particulières, on divorce a également mis en place des procédés afin de leur permettre de traiter les dossiers dans le strict respect de leurs obligations.

A cet égard :

- les avocats peuvent refuser un dossier s'ils ne souhaitent pas le prendre ;
- la convention d'honoraires conclue avec le particulier est rédigée par l'avocat ;
- les avocats partenaires fixent librement leurs honoraires ;
- les avocats partenaires les perçoivent directement sur leur compte personnel ouvert auprès d'un établissement de monnaie électronique ;
- on divorce ne prélève aucune commission sur les honoraires perçus par l'avocat ;

ÉDITO ON-DIVORCE.FR

- les actes juridiques sont établis par l'avocat, sur la base d'un modèle fourni par le Conseil National des Barreaux, complété par le client et éventuellement corrigé par on divorce, pour les seuls champs relatifs aux informations administratives et avant toute intervention de l'avocat ;
- suite à l'intervention de l'avocat, l'acte juridique est figé et on divorce ne peut pas le modifier ;
- enfin, on divorce propose à chacun de ses avocats partenaires de conclure un accord de confidentialité afin de permettre à on divorce de réaliser des prestations de secrétariat juridique tout en préservant le secret professionnel de l'avocat.

A travers ses engagements, on divorce espère contribuer à faciliter les procédures de divorce pour ses clients et aider ses avocats partenaires à développer leur activité, notamment au moyen d'outils numériques innovants qui leur permettent de traiter chacune des procédures dans le respect des principes essentiels de leur profession.

Ensemble, faisons rimer divorce avec sérénité.